



Séance du conseil municipal mercredi 18 octobre 2023

Procès-Verbal

Etaient présents :

M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa,

Excusés ayant donné procuration : Mme GOMBAUD Christel à Mme PETIT Dominique, Mme PERDRIAUD Amandine à M. BRIAND Pierre Yves, M. ROULLAND Alain jusqu'à son arrivée à M. GAUTHIER Didier, Mme HALLER Dorothée à Mme MACOIN Gladys, Mme ROUMEAU Angélique à M. DAMY Michel, M. LIAUD Eric, jusqu'à son arrivée, à M. OURTAAU Philippe, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre.

Secrétaire de séance : Pierre NAU

M. Le MAIRE - donne lecture du texte suivant :

« Les événements des derniers jours : attaque terroriste du Hamas en Israël et ses conséquences funestes pour les deux parties, assassinat de Dominique Bernard, professeur de français à Arras, quasiment à la même date que la mort de Samuel Paty, et encore, ce lundi soir, en Belgique, nous rappellent d'une part qu'un conflit non résolu perdure au Moyen Orient et que, d'autre part, la liberté de penser, de croire et d'enseigner peut toujours être menacée dans notre démocratie. Ce soir, nous souhaitons manifester notre émotion à l'égard des victimes de la barbarie, où qu'elle s'exerce, et affirmer notre volonté de ne pas céder aux intolérances, quelles qu'en soient leur origine ».

- propose un instant de recueillement en hommage aux morts, pour la libération des otages et le rétablissement des blessés, et en soutien à leurs familles.

À 20 h 35, M. Le MAIRE ouvre la séance du conseil municipal et donne lecture des pouvoirs.

M. Pierre NAU est désigné secrétaire de séance.

1. Validation du procès-verbal du conseil municipal du mardi 12 septembre 2023

Aucune remarque.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre		
Abstention	2	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER-FEITO</i>
Pour	25	

2. Relevé des décisions prises par Monsieur le Maire

Néant.

Contre			
Abstention	2	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO</i>	
Pour	25		

3. Attribution de subventions associatives

Mme MACOIN - précise que la demande correspond à celle de l'an dernier.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Comité des Œuvres sociales (Personnel ville)	Fonctionnement	5 200 €	5 200 €
---	----------------	---------	---------

Contre	
Abstention	
Pour	27

Mme MACOIN - indique, qu'en application des critères usuels en matière d'attribution de subventions, il n'est accordé aucune subvention aux demandes « génériques ».

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Téléthon	Fonctionnement	Générique	0 €
----------	----------------	-----------	-----

Contre	
Abstention	
Pour	27

4. Recrutement d'agents recenseurs

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande s'il s'agit d'un recensement partiel, général ou bien à la demande du Maire.

M. Le MAIRE - répond qu'il s'agit d'un recensement général, à l'initiative de l'INSEE, comme tous les 5 ans.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre	
Abstention	
Pour	27

5. Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent d'agent des espaces verts pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - souhaite savoir de quel emploi il est réellement question.

M. Le MAIRE - informe qu'il s'agit du contrat de la maraîchère.
- ajoute que, comme il se fait habituellement, on recrute par contrat pour pérenniser l'emploi, avant la titularisation.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - déplore que ce recrutement ne contribue pas à l'entretien des espaces déjà existants. Ne voit pas l'utilité d'implanter un maraîchage, sur la commune, qui va engendrer un coût supplémentaire.

M. Le MAIRE - précise que les légumes serviront à la cantine scolaire et que le surplus sera mis en vente.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - souligne que cela fera concurrence aux producteurs locaux.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre	1	M. Jean-Claude FAYEMENDIE
Abstention		
Pour	26	

6. Approbation du règlement d'utilisation du city stage

M Le MAIRE - informe que, pour répondre à la demande évoquée au dernier Conseil, il a été ajouté, au projet de règlement, un article concernant les sanctions, sans précision des montants qui sont en fonction des infractions et du préjudice causé.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - acquiesce.

- ajoute que l'article 1 l'interpelle. En effet il y est fait mention de fermeture sans préavis ni justification.

- estime que la mention « sans préavis » est concevable mais que celle « sans justification » est inacceptable. La municipalité se doit de justifier ses actes.

- demande le retrait du mot « justification ».

M. Pierre NAU - ne voit pas l'intérêt, la justification peut venir à posteriori.

- confirme qu'il laisserait ce mot.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE – ajoute que lorsque les enfants font des bêtises il faut être en mesure de justifier la décision prise.

M. Le MAIRE - s'étonne de la comparaison des Castelbernardins avec des enfants.

20 H 45 Arrivée de M. Eric LIAUD

Mme Dominique PETIT - reconnaît que le mot « justification » n'est peut-être pas le plus approprié.

- admet que la collectivité doit en effet donner des explications, aussi le mot « justification » pourrait être remplacé par « explications ».

M. Le Maire - demande l'avis du Conseil.

Aucune remarque n'est faite.

M. Le MAIRE - décide donc de laisser le règlement tel que proposé.

M. Eric LIAUD - indique qu'étant arrivé au cours du débat, laisse M. Philippe OURTAAU voter pour lui.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre	1	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE</i>
Abstention		
Pour	26	

7. Vente d'un bien immobilier communal 14 rue Pierre Pinard (parcelle AV 41)

M. Le MAIRE - expose qu'il est raisonnable et de bonne gestion de vendre ce bien.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande si la situation de ce bâtiment, qui est public, a bien été prise en considération du fait de la présence des bacs de compostage, juste devant celui-ci.

M. Le MAIRE - précise que le bac jouxte le bâtiment.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - estime qu'il aurait été préférable de garder cet emplacement pour aménager un accès à des espaces publics ou réaliser des aménagements de voirie.

- ajoute que cela aurait pu être intéressant en face du centre de loisirs.

M. Le MAIRE - rappelle, que dans cette perspective, la collectivité a acquis la parcelle AV 42.

- ajoute que la maison mise en vente est en bon état par rapport aux autres de la rue ; sa destruction n'est, de ce fait, pas envisagée.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - précise que cette habitation était affectée aux infirmières libérales qui étaient obligées d'avoir un local mais qu'elles ne l'occupaient pas. Cet usage ne posait pas de problème majeur.

- demande quelle sera la destination de cette habitation et de quel type d'achat il s'agit.

M. Le MAIRE - répond que, vraisemblablement, cette habitation sera rénovée puis mise à la location.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - s'inquiète sur les conséquences que cela pourrait engendrer.

M. Le Maire - fait remarquer qu'actuellement la plupart des ventes de biens sont pour des mises en location.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre		
Abstention	1	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE</i>
Pour	26	

8. Vente d'une partie de la parcelle AM 0159 (bande de 1 m de large sur environ 25 m de long)

M. Le MAIRE - précise que la largeur actuelle de cette parcelle est de 7 mètres.

M. Philippe OURTAAU - ajoute, qu'il restera 6 mètres pour la réalisation d'un cheminement doux et il pourra être envisagé de reboiser cette allée.

- précise qu'actuellement les propriétaires n'ont que 2,7 mètres pour accéder à leur domicile.

M. Le MAIRE - confirme qu'effectivement cela améliorera l'accès à leur garage.

- indique que le chemin, entre la rue de Bellevue et la rue Albert Schweitzer, ne sera jamais une voie circulaire.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - estime que cette situation mérite réflexion car la vente de cette petite parcelle va désharmoniser l'ensemble.

- insiste sur le fait que, jusqu'à présent, la personne rentrait bien sa voiture.

- indique que d'autres administrés pourraient faire une demande similaire.

- accepte que la collectivité rende service dès lors que cela n'est pas choquant.

- - souligne que cette parcelle, qui pourrait être un accès pour les vélos, va être un étranglement.
- M. Pierre NAU - fait remarquer qu'il ne se sent pas étranglé en passant à pied dans un passage de 6 mètres.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - estime que ce terrain aurait pu servir pour le passage de réseaux d'assainissement ou autres.
- M. Philippe OURTAAU - informe que 6 mètres de large suffisent amplement si un réseau d'assainissement devait être implanté sur cette parcelle.
- M. Le MAIRE - confirme ces propos.
- certifie qu'il n'y a pas de risque puisqu'aucune route ne sera aménagée à cet emplacement et que 6 m suffisent amplement pour les piétons.
- comprend qu'il peut y avoir des avis différents.
- M. Eric LIAUD - ajoute que, si cette parcelle devait être un jour transformée en voirie, ce serait un sens unique.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande si le propriétaire va aménager cette parcelle.
- M. Philippe OURTAAU - confirme qu'une clôture digne de ce nom sera réalisée.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre		
Abstention	2	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER-FEITO</i>
Pour	25	

9. Acquisition des parcelles BH 159 et BH 61

- M. Le MAIRE - précise que ces parcelles se situent au carrefour (du chemin de « Tout blanc », et de la route de Barbezieux) et que leur état de salubrité est limite.
- ajoute que les propriétaires vendent et que, de ce fait, la collectivité exerce son droit de préemption afin de maîtriser le PLUi, sur une parcelle classée en zone naturelle.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - souligne que la collectivité achète un terrain qui lui a déjà posé des problèmes car il était complètement abandonné.
- M. Le MAIRE - explique que cette acquisition va permettre d'améliorer la visibilité à ce carrefour, de nettoyer cette parcelle et d'y planter quelques arbres fruitiers.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande qui va s'en occuper.

M. Le MAIRE - souligne qu'il ne s'agit pas d'un jardin paysager et que l'entretien sera donc minime.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre		
Abstention	2	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER-FEITO</i>
Pour	25	

10. Décision modificative n°3

M. Le MAIRE soumet le rapport au vote :

Contre		
Abstention	2	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER-FEITO</i>
Pour	25	

11. Admission en non-valeur

M. Michel DAMY - informe qu'il s'agit d'une multitude de petits montants de moins de 10 €.

- ajoute que la trésorerie de Cognac réclamait le dû pour le paiement de la cantine pour plusieurs enfants depuis 2019 pour un montant 6 000 €. Une saisie administrative a permis à la trésorerie de recouvrer une certaine somme. Les poursuites infructueuses conduisent à une admission en non-valeur.

M. Le MAIRE - précise que cette situation dure depuis trop longtemps car des paiements de petites sommes ont été réalisés de temps en temps mais que cela n'éteint pas complètement la créance.

M. Michel DAMY - précise qu'un dossier de surendettement a été déposé en juillet 2023, auprès de la Banque de France.

- souligne que le Juge l'a validé sans liquidation judiciaire.

- ajoute que cette situation résulte d'une mauvaise gestion, sans saisie possible et que la somme ne sera jamais réglée.

- expose que malgré leur déménagement à Cognac, les enfants sont toujours scolarisés à Châteaubernard ; ils doivent finir leur cycle à Châteaubernard puisque c'est là qu'ils ont commencé leur scolarité. Il y en a donc encore pour 7 ans.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - s'exaspère car cette situation ne peut durer encore 7 ans.

- M. Le MAIRE - s'interroge sur la suite des événements sachant que la mère des 4 enfants n'a que 34 ans et que le plus jeune enfant est en petite section maternelle et l'ainé en CM2 à Pablo Picasso.
- Mme Luisa SOARES - indique, qu'étant donné l'âge de la mère, il peut y avoir d'autres enfants.
- M. Eric LIAUD - estime qu'il y a débat éthique, que fait-on pour une famille qui ne paye pas ? Faut-il exclure les enfants de la cantine ou continuer de les accueillir en sachant qu'il s'agit peut-être de leur seul repas complet de la journée ?
- M. Le MAIRE : - ajoute que cette personne bénéficie du RSA et n'a jamais demandé d'aide.
- M. Jean-Christophe MARCU - ajoute que les enfants vont également à la garderie.
- Mme Maria MAUMONT - trouve inconcevable que les enfants restent à la garderie du fait que la mère ne travaille pas.
- Mme Gladys MACOIN - pense qu'une mise sous tutelle pourrait peut-être être envisagée.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande si le ou les papas sont identifiés.
- M. Le MAIRE - souligne que cette personne n'est pas connue au CCAS.
- ajoute que la collectivité a pris contact avec les assistantes sociales du Département. Cette personne est suivie par leur service et il est envisagé de mettre en place sur sorte de tutelle / curatelle afin de prélever directement les prestations familiales pour payer la cantine.
- souligne qu'il s'agit là, bien heureusement, d'une situation rare mais qu'il faut en parler car elle est injuste vis-à-vis des gens modestes qui font l'effort de payer leurs factures. Cette situation n'est pas équitable.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - s'interroge, lui aussi, sur la garderie et sur la personne qui accompagne les enfants à l'école.
- Mme Maria MAUMONT - suggère que la collectivité aide la mère à trouver du travail, à moins que cette personne ne soit pas en capacité de travailler.
- Mme Agnès HERIARD-DUBREUIL - craint que cette situation soit irréversible.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - reconnaît qu'il fait bon vivre à Châteaubernard, pour certains enfants.
- M. Pierre NAU : - répond que, malheureusement, des situations identiques existent aussi dans d'autres collectivités.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE – annonce qu'il s'abstient de voter.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre		
Abstention	1	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE</i>
Pour	26	

12. Information sur l'attribution du marché de travaux et entretien de la voirie et des espaces publics

M. Le MAIRE - informe l'assemblée que le marché repart pour 4 ans.

Ce point n'est pas soumis au vote.

13. Information sur l'attribution du marché de souscription et gestion de contrats d'assurances

M. Le MAIRE

- expose qu'il s'agit d'un marché compliqué et que la collectivité a donc fait appel à un cabinet en conseil pour monter le marché et analyser les offres. Le marché est pour 6 ans.
- ajoute qu'il est très difficile, pour toutes les collectivités, d'obtenir des réponses.
- souligne, concernant le lot infructueux (responsabilité générale), que le cabinet qui travaille pour la collectivité est en train de faire du démarchage pour essayer de convaincre les assurances de faire des propositions.
- ajoute que, dans l'ensemble, les cotisations n'ont pas excessivement augmenté, contrairement aux franchises.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - le constate effectivement.

M. Le MAIRE

- reconnaît que le modèle de contrat d'assurance n'est plus adapté à l'évolution de la société. En effet, l'assurance ne veut prendre en charge que les gros risques car les petits coûtent très chers. L'assurance n'est pas « une vache à lait », il ne faudrait la solliciter que pour les dommages importants.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - répond que les assurés sont « des vaches à lait » pour les assureurs car, au bout de 3 accidents, l'assureur refuse de garder le client.

M. Le MAIRE - indique que cela n'est pas le cas avec tous les assureurs.

Ce point n'est pas soumis au vote.

14. Motion pour l'inscription des travaux de la déviation Malvieille-Hiersac de la RN 141 dans le CPER 2023-2027

M. Le MAIRE - indique avoir été sollicité par Grand Cognac pour l'inscription des travaux de la déviation Malvieille-Hiersac de la RN 141.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - confirme qu'un rassemblement a eu lieu à Hiersac avec le Président de Grand Cognac.

- constate que Cognac est la seule agglomération en Poitou-Charentes à ne pas être reliée par une 2 x 2 voies au chef-lieu du département.

- ajoute qu'il a toujours entendu parler de ce projet et se demande s'il en verra un jour la réalisation.

- s'interroge sur le tracé de la déviation de Cognac à 2 X 2 voies.

- accuse les différentes majorités du Département.

M. Le MAIRE - observe que la situation n'a pas beaucoup avancé entre Cognac et Saintes.

- rappelle que la majorité du Département a refusé la main qui lui était tendue de prendre à sa charge la gestion de la RN 141 ; rien n'est maîtrisé au niveau local.

- ajoute que l'Etat ne paye plus ce genre de travaux, c'est lui qui maîtrise le dossier, et ce sont les collectivités qui vont payer.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre	
Abstention	
Pour	27

15. Motion relative au renforcement de la législation visant à protéger les élus municipaux

M. le MAIRE - fait la lecture de la motion car il est nécessaire que chacun en prenne connaissance.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE – souligne qu'il l'a étudiée.

- indique qu'il a recherché la tendance politique des deux députés. Il s'agit de deux parlementaires de la majorité Renaissance et estime qu'il s'agit d'une information importante.

M. Le MAIRE - estime qu'il faut en prendre connaissance en toute quiétude.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE – précise qu'il s'agit d'anciens socialistes.

- se questionne sur les intérêts communautaires très différents, des intérêts contradictoires.

- rappelle, que dans notre pays 300 maires ont proposé leur démission sur 36 000 et aussi des adjoints et des conseillers municipaux.

M. Le MAIRE - ajoute que c'est sans compter ceux qui mettent leur découragement dans leur poche.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE – souligne qu'il est difficile de mobiliser de nouveaux candidats lorsque l'on est privé des compétences qui avaient été rendues aux collectivités en 1982.

M. Le MAIRE - fait remarquer que là n'est pas le sujet.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - estime qu'il devrait y avoir des lois qui permettent de faire face aux situations d'agressions que peuvent subir les élus dans l'exercice de leurs fonctions.

- constate que la réalité est tout autre car les officiers de police judiciaire reçoivent l'ordre, à la demande de Mme la Procureur, de classer l'affaire sans suite.

M. Le MAIRE - n'accepte pas que les situations soient généralisées et que Mme la Procureur soit ainsi mise en cause.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - confirme que, s'il y a dépôt de plainte, celle-ci est classée sans suite.

- demande si c'est la collectivité qui paye, s'il faut aller au civil.

- ajoute qu'on ne fait pas mention de l'anonymat et qu'il n'écrit jamais anonymement sur les réseaux sociaux ; tout le monde subit des menaces.

M. LE MAIRE - répond qu'il ne doit pas prendre son cas personnel pour une généralité.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - souligne que l'on a des raisons de s'inquiéter quand des menaces sont proférées et que l'enquête n'est pas menée.

M. Le MAIRE - ajoute qu'il faut faire en sorte que cette motion soit votée mais que l'on est en droit de s'inquiéter de la suite qui lui sera donnée.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - rappelle qu'aucune assurance ne prend en charge les élus mis à part le maire et les adjoints.

M. Le Maire - fait remarquer que le maire et les adjoints sont assurés par des assurances, pris par les élus eux-mêmes.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre

Abstention	
Pour	27

16. Rapport annuel 2022 de SPL GAMA

Aucune remarque.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre	
Abstention	
Pour	27

17. Questions diverses

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - informe que les questions diverses qu'il a adressées à Mme Catherine CONTE seront évoquées dans l'ordre inverse de la présentation.

17.1 Qui a défini la nouvelle circulation rue de la Commanderie en matière de signalement et d'infrastructures dites sécuritaires ?

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - informe que cette question n'a plus lieu d'être car le panneau a été retiré. Toutefois, il ajoute que ce panneau a troublé les automobilistes.

M. Le MAIRE - reconnaît effectivement que le panneau a été enlevé tardivement.
- fait remarquer que d'autres panneaux devraient être ajoutés.

17.2 - Quelle est la raison d'un branchement électrique non sécurisé dans un compteur sur la voie publique, rue de l'Anisserie en face de l'arrêt de bus d'Auchan ?

M. Philippe OURTAAU - explique que cet été il y a eu une rupture de câbles souterrains et qu'un branchement provisoire a été réalisé par Enedis. Lors de sa première intervention, Enedis n'avait mis aucune gaine. C'est pourquoi la collectivité a fait revenir Enedis pour qu'une protection soit faite et ainsi sécuriser le site.

- ajoute que l'intervention définitive constituera un gros chantier car la route devra être entièrement ouverte.

- précise que Enedis a programmé les travaux pour début 2024.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - s'indigne car le compteur est ouvert, il est impératif de le mettre en sécurité et de faire en sorte que la porte soit définitivement fermée.

M. Philippe OURTAAU - souligne qu'il y a toujours des personnes indélicates pour tout détériorer.

M. Le MAIRE - regrette que cette situation perdure et qu'Enedis ne puisse intervenir dans un délai plus court.

17.3 Comment la mairie va-t-elle gérer les légitimes contestations et inquiétudes des habitantes et habitants du quartier de la Pierre levée, concernant l'implantation d'une antenne relais par l'entreprise FREE et des diverses conséquences à court et à long terme sur leur cadre de vie ?

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - regrette qu'il n'ait pris connaissance du dossier que lorsqu'il a été alerté par Mme Laëtitia GANTNER-FEITO.

- ajoute que M. et Mme DEBORT, présents ce soir, lui ont fait part de leurs inquiétudes.

- déplore ne pas avoir été invité à cette réunion et il s'y est donc rendu.

M. Le MAIRE - souligne qu'il ne s'agissait pas d'une réunion publique mais d'une demande de rendez-vous à l'initiative de M. et Mme DEBORT.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - souligne que c'était un rendez-vous avec 60 personnes.

M. Le MAIRE - confirme que M. Jean-Claude FAYEMENDIE n'est pas légitime à être présent à tous ses rendez-vous.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - propose son aide à M. Le Maire.

- souligne qu'on ne l'avait jamais présenté comme un individu qui, en gros, n'avait rien à faire là.

M. Le MAIRE - déclare qu'il n'a rien à cacher c'est pour cela qu'il a accepté de recevoir toutes les personnes présentes.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - regrette le problème d'écoute de la part de M. Le Maire qui, lorsqu'il reçoit une demande de permis de cet ordre sur son bureau, devrait systématiquement consulter les habitants du quartier concerné et connaître tous les problèmes qui se présentent à eux. Cela ne s'est pas produit et c'est fort dommage.

- suppose qu'il en sera de même pour le PLUi.

M. Le MAIRE - répond qu'il ne va pas faire du porte-à-porte ; toutes les personnes qui ont un intérêt dans le cadre du PLUi sont très au courant et se déplaceront, l'information concernant la mise à disposition du dossier a été largement diffusée.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - rappelle que, concernant le réseau de transport électrique (RTE), quand ils sont arrivés à Merpins et qu'ils voulaient venir à Châteaubernard, il s'y est opposé.

M. Le MAIRE - précise que ce dossier date du mandat de M. Marcel TRUFLANDIER.

M. Patrick BALUTEAU - le confirme car il était déjà élu à cette époque.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - proteste car M. Le MAIRE ne s'est pas opposé et lui reproche de ne pas avoir évoqué le dossier en commission.

M. Le MAIRE - explique que FREE respecte les normes et rappelle qu'on ne parle pas des permis en commission.

- ajoute, qu'au regard de la jurisprudence, le seul recours possible c'est lorsqu'il y a atteinte à un site exceptionnel.

- reconnaît qu'une réunion aurait pu avoir lieu mais que cela n'aurait rien changé.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - prétend que la base aérienne n'est pas au courant.

M. Le MAIRE - précise que ce n'est pas la base aérienne qui instruit le dossier ; l'armée, au sens large, est au courant et a donné un avis favorable.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - estime que les remarques des citoyens sont judicieuses.

- demande s'il est possible d'avoir des informations plus précises et s'il y a prise en compte de l'harmonie de l'environnement.

M. Le MAIRE - souligne qu'il ne défend pas le projet mais qu'il dit simplement la réalité.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande une suspension de séance afin de donner la parole à M. DEBORT.

M. Le MAIRE - s'y oppose car le Conseil municipal n'est pas fait pour cela, tout a été dit lors de l'entrevue de lundi dernier.

- rappelle qu'il s'est engagé à essayer de récupérer des documents techniques, même s'il n'a pas beaucoup d'espoir.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - fait part de son étonnement car il a été surpris de voir une personne désignée par la sous-préfecture présente à la rencontre de lundi.

M. Le MAIRE - suggère à M. FAYEMENDIE de demander des explications à la sous-préfecture.

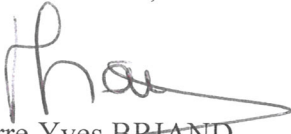
- indique que l'initiateur du rendez-vous a prévenu la sous-préfecture et demandé la présence de M. Le Sous-Préfet. Ce dernier n'a pas souhaité être présent mais a dû estimer que la présence de cette personne était nécessaire en cas d'éventuels débordements.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE – précise qu'il n'est pas à l'initiative de tout cela et que ce sont les gens du quartier qui ont mis en place cette rencontre.

M. Le MAIRE - confirme et ajoute que c'est bien pour cela que vous avez pu assister à ce rendez-vous.

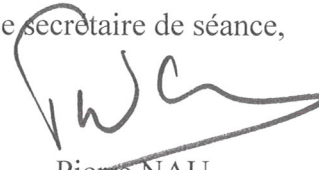
L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22 h 20.

Le Maire,


Pierre Yves BRIAND



Le secrétaire de séance,


Pierre NAU

